

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 26

Artikel: Le grand "Si..."

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Essayons de voir clair dans

L'ORGANISATION SOCIALE des pouvoirs publics

Notre exposé, si l'on se réfère à son titre glorieux, implique premièrement qu'il y aurait quelque chose d'organisé, secondement que cette organisation serait sociale. Hélas ! Détrompez-vous...

Nous sommes bien loin d'un sanctuaire de justice, ce qui ne veut tout de même pas dire que nous évoluons en pleine injustice ! Mais dans le domaine judiciaire il existe une réelle organisation :

« Là, tout n'est qu'ordre et greffiers, Lois, codes et arrêtés. »

Songez à l'ordonnance fédérale sur l'organisation judiciaire, aux codes de procédure, aux cascades de compétences, à l'éventail des juridictions.

Le service social n'est pas non plus le monde superstructuré — et comment — de l'armée, avec un premier corps, un deuxième corps, des quartiers-maîtres et une commission technique fédérale.

Les travailleurs sociaux gravitent encore moins autour de Pestalozzi, symbole de la pyramide scolaire avec : des classes gardiennes, des écoles maternelles, secondaires, régionales, professionnelles, des collèges classiques, des gymnases, des universités, un Poly.

Les institutions sociales signifient que partant plein d'espoir de mesures de prévoyance pour aboutir lamentablement à de l'assistance publique, on traverse un maquis où règnent l'empirisme et l'incohérence et tout ce qu'il est bon d'appeler « la sécurité sociale ».

Une énumération imposante

Nous assistons à une multiplication effarante de bonnes œuvres :

Assurance vieillesse et survivants

Assurance-invalidité

Assurance-maladie, mutuelle, fraternelle, mobilière, incendie, chômage et grêle, assurance-vie en cas de... décès

Caisse nationale, caisse de compensation, caisses de retraites

Allocations familiales, de ménage, d'autisme, d'hiver et de renchérissement

Aide complémentaire, aide sociale, aide familiale

Pro Infirmitas, Pro Juventute, Pro Senectute

Pro...tection de la jeune fille, des adolescents, de l'enfance, et, depuis peu, des pré-adolescents

Service médico-social, médico-légal, médico-pédagogique

Cartel d'hygiène sociale et morale, dentaire

Ligues contre tout : la tuberculose, le cancer, le diabète, le rhumatisme

Services sociaux, direction de l'assistance, agent communal AVS, office communal de ceci ou de cela et même bureau de renseignement pour œuvres sociales

Groupe romand des institutions d'assistance publique et privée

Groupe romand en faveur des enfants difficiles

Association nationale suisse des invalides, des impotents, des, ou plutôt en faveur des arriérés...

Commission permanente des institutions suisses d'assistance

Conférence nationale suisse du travail social

Conférence des directeurs cantonaux de l'assistance publique, etc.

Bref ! Que de rapports annuels ! Que de séances, comités et groupes de travail. Que d'assemblées générales avec un rapport type des vérificateurs de comptes, scientifiques, médicales ou agricoles.

Où allons-nous ?

Jadis, un ecclésiastique s'occupait seul des handicapés et des indigents du village. Il traitait avec une seule autorité : la commune d'origine.

Aujourd'hui, c'est un ensemble d'instances et de techniciens qui gravitent autour d'une seule famille déshéritée. Le danger social ac-

tuel réside dans une absence de synchronisation des services sociaux dont chacun pourtant reconnaît les avantages.

En période de prospérité, une telle bigarrure n'apparaît pas dans son étendue réelle. Qu'en sera-t-il le jour où une crise s'abattra sur notre pays ? Il ne suffira plus alors d'avoir accumulé des réserves de capitaux pour pallier les inconvénients produits par ce manque de cohésion.

Si la Suisse n'y prend garde, elle risquera de sombrer dans le cahot administratif lors d'une récession économique. En fait ce cahot existe déjà dans l'appareil législatif destiné à assurer les moyens d'existence aux citoyens et aux citoyennes.

Prenons un exemple :

La Confédération exerce dans le domaine des assurances sociales, non seulement une surveillance, mais elle patronne elle-même l'assurance. Or, cette pratique découle de lois disparates votées à des époques diverses de 1875 à 1962. Chaque loi se prévaut d'un système différent. Toutes sont en voie de révision, même l'AVS et déjà l'AI, mais chacune l'est séparément car chacune a son propre régime actuariel.

Allons-nous stériliser l'économie nationale à coups de meubles métalliques, de classeurs à suspension, de dossiers portant des numéros à huit chiffres ?

Sans se laisser influencer par des expériences qui se sont produites dans les cadres législatifs différents du nôtre et au milieu de conditions économiques que nous ignorons en Suisse, il faudrait tout de même saisir l'instant de prospérité actuelle,

pour harmoniser nos lois sociales ; pour prévoir entre elles des articulations ; pour créer une collaboration indispensable entre la sécurité sociale et les services sociaux.

Afin d'humaniser les dispositions législatives et réglementaires devenues tentaculaires et impersonnelles.

Il est nécessaire d'informer le grand public de ce problème important, car l'évolution du travail social en Suisse le regarde (solicite) maintes fois par toutes les institutions de bienfaisance) en tant que citoyen, donateur et éventuellement assisté.

(H.S.M. d'après M^e Jean-Philippe Monnier, avocat à Neuchâtel, chef du service cantonal de l'assistance.)

Le grand

"Si..."

A propos de 120 milliards de dollars mal employés

Le bulletin d'information de l'assistance technique de l'ONU publiait dans son numéro de mars-avril 1962 les conclusions du rapport rédigé par un groupe d'économistes chargés d'examiner les conséquences économiques et sociales d'un éventuel désarmement universel et complet. Ces conclusions sont donc conditionnées par un « si » dont rien, hélas ! ne semble annoncer la réalisation.

Ceci dit, il n'est cependant pas sans intérêt de connaître l'opinion exprimée à l'unanimité par les dix experts représentant les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France d'une part, l'URSS, la Pologne et la Tchécoslovaquie d'autre part, l'Inde, le Pakistan, le Venezuela et le Soudan complétant la liste.

Ces experts estiment que les 120 milliards de dollars affectés mondialement chaque année aux armements représentent 8-9 % de la production mondiale de tous les biens et services et sont probablement cinq fois plus élevés que l'ensemble des dépenses brutes d'investissements dans les régions peu développées.

Avec des « si »...

Le chiffre total de la main-d'œuvre employée dans le monde par les forces armées et par la production du matériel militaire s'élève à 50 millions d'êtres humains, dont la majeure partie pourrait être absorbée par l'expansion de la production dans le secteur civil — 6-7 % des travailleurs des Etats-Unis, 3-4 % de ceux du Royaume-Uni, par exemple (aucun chiffre n'est cité pour l'URSS) devraient passer d'emploi militaire à un emploi civil ou changer de secteur industriel.

Les experts estiment que l'augmentation de la consommation individuelle pourrait absorber une grande partie des ressources libérées ; les « investissements sociaux » pourraient constituer une solution de rechange. Mais l'un des moyens les plus intéressants serait d'encourager le développement social et économique des pays sous-développés.

Les productions de l'industrie lourde, de l'industrie mécanique et de l'industrie de la construction pourraient contribuer utilement à l'industrialisation et à l'équipement des pays peu développés. En même temps, le désarmement libérerait le personnel nécessaire à une assistance technique accrue.

Si l'on considère qu'une très large proportion de l'assistance à ces pays devrait prendre

la forme de dons et de prêts à faible intérêt, le désarmement — par les économies qu'il procurerait aux pays donateurs — permettrait sans doute un accroissement de cette forme d'assistance, en particulier en faveur d'investissements sociaux (services de santé, enseignement, etc.). S'il y a lieu d'attendre des principales puissances qu'elles se montrent généreuses, les experts tiennent cependant à souligner que la responsabilité d'accélérer le développement des pays sous-développés incombe avant tout aux gouvernements et aux populations de ces pays eux-mêmes.

En résumé, conclut ce rapport, « il ne fait aucun doute que l'utilisation à des fins pacifiques des ressources actuellement consacrées à la défense, pourrait servir l'intérêt de tous les pays » et que « la réalisation du désarmement général n'apporterait que des bienfaits pour l'humanité ».

Reste, hélas ! — et jusqu'à quand ? — le « si ». Souhaitons avec ferveur que ces déclarations puissent un jour être faites non plus au conditionnel, mais au présent.

ASF

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

Les roses de Genève

Etablissements
F. PUGNIER

PINCHAT s/Carouge

En vente chez tous les
fleuristes



L'étalagiste-décoratrice

L'étalage-décoration est l'une des trois spécialités enseignées par l'Ecole des Arts et Métiers, les autres branches étant la photographie et la céramique.

APTITUDES REQUISES :

Bonne santé, car le métier exige un rythme de travail rapide et soutenu. Qualités d'ordre et de discipline, bonne présentation, caractère agréable et sens des affaires, cette activité obligeant à traiter avec le personnel et la clientèle. Avoir du goût, de la facilité pour le dessin, un esprit éveillé, de l'imagination et beaucoup d'habileté manuelle. Enfin, l'étalagiste étant appelée à travailler le plus souvent seule, doit être consciencieuse et toujours se montrer digne de confiance.

Formation nécessaire avant l'apprentissage : Il faut avoir suivi toutes les classes de l'enseignement obligatoire.

Ecole : une seule en Suisse, l'Ecole des Arts et Métiers de Vevey, section d'étalage-décoration (rue Louis-Meyer 4).

Prochaines entrées : Apprentissage complet : 16 avril 1963 (délai d'inscription : 15 janvier). Cours spécial pour étrangers : printemps 1964 (délai d'inscription : un an à l'avance).

N. B. - L'examen d'entrée obligatoire a lieu deux mois avant le début des cours (tests), sauf en ce qui concerne les cours accélérés pour étrangers (lesquels se terminent par une attestation, simplement).

APPRENTISSAGE :

Age minimum : 16 ans révolus.

Durée et coût de l'apprentissage : Sept semestres, à 140 fr. par semestre, plus dépôt d'une garantie de 50 fr. (245 fr. pour les étrangères, ou 450 fr. pour le cours accéléré, plus dépôt de 500 fr.). Frais de matériel : 250 fr. environ. Bourses, prêts d'honneur (à demander au Service de la formation professionnelle du canton de domicile), assurance-accidents (prime comprise dans l'écologie).

Les quatre premiers semestres : (les trois premiers mois étant considérés comme un temps d'essai) : écriture à la plume, lettre, pancarte, affiche, étiquette ; dessin géométrique, de perspective, artistique, de mode ; croquis, projets ; maquette ; modelage ; travaux au pistolet, sérigraphie ; harmonie des couleurs, procédés de peinture ; travaux manuels, menuiserie ; décoration, architecture, éclairage de vitrine ; connaissance des marchandises, leur mise en valeur ; drapé de mannequins ; vitrine publicitaire ; styles, histoire de l'art ; français, calcul, comptabilité, instruction civique, économie nationale.

Cinquième et sixième semestres : Stage pratique en magasin.

Septième semestre : à l'Ecole, préparation et exécution de vitrines pour les maisons de la place. Examen final.

Diplôme : Certificat fédéral de capacité (mention aux meilleures élèves).

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : Normale.

L'Ecole ne place pas ses élèves. Cependant, elle leur transmet les diverses offres d'emploi qu'elle reçoit assez régulièrement.

Perspectives d'avenir : L'étalagiste-décoratrice qui a fait du chemin peut devenir patronne d'un grand magasin, ce qui lui procure une situation enviable.

L'offre : Une heureuse occasion d'exercer un art utile, c'est-à-dire un art d'agrément bien rémunéré. La décoratrice crée, mais, contrairement à l'artiste-peintre, par exemple, ou à la sculptrice, elle n'a pas le souci de vendre, ni de courir après l'acheteur. Elle jouit à la fois de l'indépendance dans son travail et d'une certaine stabilité.

Horaires de travail : Il dépend du magasin qui emploie. Evidemment, les périodes de fêtes sont chargées, et la décoratrice peut alors être appelée à travailler également de nuit.

Congés : dépendent également du magasin qui emploie.

Vacances : Trois semaines annuelles payées dans le canton de Vaud.

Gain : A partir de 750 fr. à 850 fr. par mois, environ.

Avantages sociaux : Il en existe dans les grandes maisons.

Les personnes qui aimeraient voir traiter ici un métier particulier peuvent en faire la demande à la rédaction.

Abonnez-vous à la

**Librairie circulante
RICHARD**

6, rue de la Tour-Maitresse
Téléphone 25 00 11

Grand choix d'anciens livres et toutes les nouveautés françaises et anglaises



VOYAGES ET VACANCES

gratuits en collectionnant
les bons de garantie des

Pâtes de Rolle